

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 1^{er} avril 2019, à 19:30 heures, à la salle du conseil, située au 233, Chemin Yamaska à Saint-Germain.

Sont présents : Nathacha Tessier, mairesse
Sarah McAlden, conseillère
Chantal St-Martin, conseillère
Patrice Boislard, conseiller
Chantal Nault, conseillère
Sylvain Proulx, conseiller

Est absent : Stéphane Gauthier, conseiller

Les membres du conseil forment le quorum.

Est également présente : Nathalie Lemoine, DG

A- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

La séance est ouverte par madame la mairesse Nathacha Tessier à 19:30 heures et madame Nathalie Lemoine, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

RÉSOLUTION 085.04.19

A- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

L'ordre du jour est adopté et l'item 4.4 est retiré. L'item varia demeure ouvert.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 086.04.19

B- ADOPTION DES COMPTES :

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'adopter les comptes tels que présentés pour le bordereau de dépenses au 29 mars 2019 pour un montant de 348 194,83 \$.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 087.04.19

C- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 MARS 2019

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'adopter le procès-verbal du 4 mars 2019 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

DÉPÔT DES PERMIS

Le dépôt des informations concernant les permis et certificats pour mars 2019 de l'officier en environnement et bâtiments est déposé.

**PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES AFFAIRES
MUNICIPALES**

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

RÉSOLUTION 088.04.19

APPEL D'OFFRES PLAN PRÉLIMINAIRE – CONSTRUCTION CASERNE DE POMPIERS

ATTENDU QUE le directeur des services quitte son poste le 22 avril 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite publier un appel d'offres pour la préparation de plans préliminaires d'une nouvelle caserne de pompiers;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu d'obtenir une offre de service d'un consultant externe pour l'élaboration de l'appel d'offres des plans préliminaires de la nouvelle caserne de pompiers.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 089.04.19

DEMANDE DE RÉDUCTION DE VITESSE – CHEMIN YAMASKA DIRECTION OUEST

ATTENDU QUE le Ministère des transports du Québec a reçu une demande pour réduire la limite de vitesse sur le chemin Yamaska en direction Ouest, entre l'autoroute 20 et Saint-Edmond;

ATTENDU QUE le MTQ demande l'appui des municipalités dans ce type de dossier;

ATTENDU QUE le comité de voirie ne recommande pas de réduire la limite de vitesse dans ce secteur;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé Patrice Boislard,**

Il est résolu d'aviser le Ministère des transports du Québec du désaccord de la Municipalité dans le dossier de réduction de la limite de vitesse sur le Chemin Yamaska direction Ouest, entre l'autoroute 20 et la limite de Saint-Edmond-de-Grantham.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 090.04.19

ACHAT D'UN TRACTEUR À TROTTOIR

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées relatives à l'acquisition d'un tracteur à trottoir;

ATTENDU QUE la compagnie Avantis Coopérative, division machinerie propose le modèle Wacker Neuson WL32 2017 usagé au prix de 68 000 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE le comité de voirie recommande l'acquisition de ce tracteur usagé permettant ainsi d'améliorer l'équipement ;

ATTENDU QUE les règles édictées dans le règlement 600-18 sur la gestion contractuelle ont été observées;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard**

Il est résolu d'acquérir le tracteur de modèle Wacker Neuson WL32 usagé auprès de *Avantis Coopérative* tel que proposé dans la soumission datée du 26 mars 2019.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 091.04.19

ÉTUDE GÉOTECHNIQUE PIIRL – ENGLOBE

CONSIDÉRANT QUE le directeur des services techniques a demandé des offres de services professionnels pour la réalisation d'une étude d'infrastructure routière dans le cadre d'un projet de réfection de la chaussée sur un tronçon de la route 239 et du 8^e rang;

CONSIDÉRANT QU l'entreprise Englobe a soumis une offre de services le 7 février dernier au montant de 18 450 \$, taxes en sus;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard**

Il est résolu d'accorder le contrat à l'entreprise Englobe selon l'offre soumise pour l'étude d'infrastructure routière.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 092.04.19

CONTRAT DE FAUCHAGE-DÉBROUSSAILLAGE DES FOSSÉS ET EMPRISES 2019

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour le contrat de fauchage-débroussaillage des fossés et des emprises pour la saison 2019;

ATTENDU QUE 2 soumissions ont été déposées;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard**

Il est résolu d'accepter l'offre de services de l'entreprise 9253-4015 Québec inc. David Bailey, plus basse conforme, pour un montant de 18 373,00 \$ plus les taxes.

QUE la planification des coupes soit respectée tel qu'indiqué à la soumission.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 093.04.19

CONTRAT ABAT-POUSSIÈRE

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des prix sur invitation selon la méthode de gré à gré aux Entreprises Bourget inc.;

ATTENDU QUE la quantité annuelle approximative est de 50 000 litres de chlorure de calcium 35 %;

ATTENDU QUE le directeur des services techniques recommande Les Entreprises Bourget inc.;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'accorder le contrat d'abat-poussière pour un montant de 16 450 \$ plus les taxes à Les Entreprises Bourget aux conditions décrites dans la soumission datée du 21 mars 2019.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 094.04.19

CONTRAT DE RAPIÉÇAGE ENROBÉ BITUMINEUX 2019

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des prix par invitation auprès de deux soumissionnaires pour effectuer la pose de pavage incluant le bitume;

ATTENDU QUE le directeur des services techniques a procédé à l'analyse des soumissions;

ATTENDU QUE les 2 fournisseurs ont déposé une soumission jugée conforme;

ATTENDU QUE Smith Asphalte inc. a déposé la soumission la plus basse conforme au montant de 72 731,25 \$ plus les taxes applicables;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'accorder le contrat de rapiéçage du pavage à Smith Asphalte inc. conformément au devis pour un montant de 72 731,25 \$ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 095.04.19

CONTRAT MARQUAGE ET LIGNAGE DES ROUTES 2019

ATTENDU QUE le budget 2019 compte un montant pour la réalisation de travaux de marquage de ligne;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des prix sur invitation selon la méthode de gré à gré ;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'accepter l'offre de *Marquage Traçage Qc* au montant maximal de 16 775,30 \$ plus les taxes pour la réalisation des travaux de marquage, en soustrayant les lignes de rive dans certains secteurs.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 096.04.19

CONTRAT TONTE GAZON 2019 – ENTREPRISES MICHAUD ET FILS

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des soumissions selon la méthode par invitation auprès de 2 fournisseurs pour effectuer la tonte de la pelouse des terrains municipaux afin de conclure un contrat pour la saison 2019;

ATTENDU QU'une seule soumission a été déposée par les *Entreprises Michaud et fils* au montant de 23 099,12 \$ plus les taxes applicables;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'adjuger le contrat de la tonte de pelouse de nos terrains municipaux tel qu'indiqué au devis à *Les Entreprises Michaud et fils* au montant de 23 099,12 \$ plus les taxes applicables pour la saison 2019.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 097.04.19

PAVAGE BORDURES ET ÉCLAIRAGE DES PARULINES

ATTENDU QUE le comité de voirie recommande de publier un appel d'offre pour procéder aux travaux de pavage, bordures et éclairage sur une partie de la rue des Parulines;

ATTENDU QUE le comité de voirie recommande de répartir les coûts par le nombre de lots;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de publier un appel d'offre pour les travaux de pavage, bordures et éclairage sur une partie de la rue des Parulines.

Qu'un projet de règlement d'emprunt soit préparé pour couvrir les dépenses des travaux et répartis par lot.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 098.04.19

RACHAT DE LUMINAIRES PRIVÉS APRÈS LA DATE LIMITE (CURÉ-SALOIS ET BASILE-LETENDRE)

ATTENDU QUE certains propriétaires ne se sont pas manifestés lors de la première offre de reprise des luminaires en 2018;

ATTENDU QUE cette première offre ne tient plus;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'octroyer 100 \$ pour chaque luminaires privés résiduels à être récupérés des propriétés situées sur les rues Curé-Salois et Basile-Letendre.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 099.04.19

DÉCOMPTE #4 CENTRE DES LOISIRS – 292 530,66\$

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'autoriser madame Nathalie Lemoine, directrice générale, à signer le décompte progressif n°4 présenté par monsieur Michel Faucher, architecte, de la *Firme Faucher Gauthier architectes inc.* en date du 26 mars 2019, et ce, dans le cadre des travaux relatifs à la construction du centre des loisirs, lesquels sont réalisés par l'entrepreneur Tijaro inc. et d'autoriser le paiement de la somme de 292 530.66 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 100.04.19

OFFRE D'EMPLOI SAISONNIER TRAVAUX PUBLICS

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'autoriser la directrice générale à publier l'offre d'emploi sur les différentes plates-formes.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 101.04.19

OFFRE D'EMPLOI TRAVAUX PUBLICS

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu d'autoriser la directrice générale à publier l'offre d'emploi sur les différentes plates-formes.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 102.04.19

OFFRE D'EMPLOI STAGIAIRE ARPENTAGE (INTÉGRATION DES INFRASTRUCTURES SUR LA CARTOGRAPHIE)

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'autoriser la directrice générale à contacter les établissements offrant la formation d'arpenteur pour avoir la possibilité d'obtenir les services d'un stagiaire.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 103.04.19

ENTENTE YANNICK ROY (RESPONSABLE EAUX, MUN. ST-GUILLAUME)

ATTENDU les vacances annuelles du responsable des eaux potable et usées de la municipalité;

ATTENDU QUE monsieur Yannick Roy, employé municipal de la municipalité de Saint-Guillaume offre ses services pour effectuer l'échantillonnage des eaux potable et usées ainsi que le suivi des usines, en l'absence de notre employé;

ATTENDU QUE la direction générale de la municipalité de Saint-Guillaume en a été avisée;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de mandater monsieur Yannick Roy pour effectuer les échantillonnages d'eaux potable et usées et assurer un suivi des usines lors des absences de notre employé attribué à ces travaux.

Que des honoraires de 25 \$ l'heure effectuée lui soient versés ainsi que 0.45 \$ du kilomètre pour ses déplacements.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 104.04.19

OFFRE D'EMPLOI «DIRECTEUR(TRICE) DES SERVICES TECHNIQUES»

ATTENDU le départ de monsieur Karl Lassonde, directeur des services techniques, le 22 avril prochain;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'autoriser la directrice générale à publier l'offre d'emploi « Directeur(trice) des services techniques » sur les différentes plates-formes.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 105.04.19

ACHAT 12 HABITS DE COMBAT STARFIELD DE L'ARSENAL

ATTENDU QUE la date de péremption de plusieurs seconds habits de combat vient à échéance;

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder au remplacement des habits de combat venant à échéance;

ATTENDU QUE 3 soumissions ont été déposées;

ATTENDU QUE le comité incendie recommande l'achat de 12 habits de combat de modèle *Starfield* auprès du fournisseur l'Arsenal pour un montant de 22 680 \$ plus les taxes;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'autoriser l'achat de 12 habits de combat de modèle *Starfield* auprès de l'Arsenal selon la soumission plus basse conforme portant le numéro #1393 au montant de 22 680 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 106.04.19

REPLACEMENT DE LA PORTE DE SERVICE CASERNE

ATTENDU QUE la porte de service doit être remplacée;

ATTENDU QUE des soumissions doivent être demandées;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu de demander des soumissions à des entrepreneurs locaux et de retenir la plus basse conforme afin de procéder au remplacement de la porte.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

DÉPÔT DES RAPPORTS DE SORTIES 2018 ET GRAPHIQUE

Un rapport relevant les sorties du service de sécurité incendie pour l'année 2018 est déposé.

RÉSOLUTION 107.04.19

ADOPTION DES RECOMMANDATIONS DU CAM DU 11 MARS 2019

ATTENDU QUE le comité aménagement a rencontré le propriétaire du lot 5 153 348 ;

ATTENDU la présence de milieux humides ;

ATTENDU QUE le propriétaire est intéressé à développer et prétend que les milieux humides sont moins importants;

ATTENDU QUE le comité aménagement recommande qu'une nouvelle étude de caractérisation des milieux humides soit entreprise par le propriétaire du lot 5 153 348 ;

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu de demander au propriétaire de procéder à une nouvelle étude de caractérisation de son terrain pour démontrer l'emplacement des milieux humides avant de poursuivre avec la demande d'exclusion.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 108.04.19

NOMINATION DU PRÉSIDENT AU SEIN DU CCU

ATTENDU QUE le mandat de la présidence de monsieur Gary Desmarais est à échéance;

ATTENDU QUE les membres du CCU ne sont pas intéressés à prendre la présidence et recommande la reconduction de monsieur Gary Desmarais à titre de président;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu de reconduire le mandat de monsieur Gary Desmarais à titre de président.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 109.04.19

**DEMANDE DE CANDIDATURE POUR LE COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME**

ATTENDU QUE 2 postes au sein du comité consultatif seront à combler à compter du mois d'août 2019;

ATTENDU QUE monsieur Éric Dore est intéressé à réaliser un autre mandat de 2 ans;

ATTENDU QUE monsieur André Dore souhaite demeurer comme substitut seulement;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu de procéder à un appel de candidatures par le biais du journal le *Germainois* ainsi que le site internet de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 110.04.19

**ADOPTION DE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 611-19
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 250-04 AFIN
D'AJOUTER DES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES APPLICABLES AUX
USAGES D'ACTIVITÉS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham désire ajouter des dispositions spécifiques applicables aux usages d'activités de gestion des matières résiduelles;

**Sur proposition de Chantal St-Martin,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu que soit adopté le premier projet de règlement #611-19, amendant le règlement de zonage en vigueur.

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue à la séance ordinaire du 6 mai 2019.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 111.04.19

INSCRIPTION DE L'URBANISTE À LA FORMATION AQU - « LES OUTILS DU CCU » 24-25 MAI 2019

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'inscrire madame Mylène Murray à la formation « *Les outils du CCU : compréhension, action, innovation* » offerte à Trois-Rivières par l'Association Québécoise d'urbanisme les 24 et 25 mai 2019 pour un montant de 225,00 \$ taxes en sus.

QUE les frais de repas et déplacement soient défrayés, le cas échéant.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 112.04.19

FONDS DE LA RURALITÉ : AJOUT DES LUMIÈRES SUR LE TERRAIN DE SOCCER

ATTENDU QUE le service des loisirs dépose une demande d'aide financière au Fonds de la ruralité pour l'ajout de lumières sur le terrain de soccer à 11;

ATTENDU QUE la municipalité désire bonifier ses infrastructures et permettre une plus grande accessibilité aux citoyens;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'appuyer la demande d'aide financière au Fonds de la ruralité pour l'ajout de lumières sur le terrain de soccer à 11.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 113.04.19

INAUGURATION : ADOPTION D'UN BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

ATTENDU QUE l'inauguration du centre des loisirs est planifiée pour le 7 septembre 2019;

ATTENDU QUE le comité des loisirs recommande de bonifier de 25 000\$ supplémentaire le budget déjà octroyé afin de s'assurer la réalisation de toutes les activités à mettre en place;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'accorder un budget total de 50 000 \$ à l'inauguration du centre des loisirs qui se tiendra le 7 septembre 2019.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 114.04.19

OFFRE DE SERVICE – PLANS D'AMÉNAGEMENT ESPACE VERT ET GAZEBO

ATTENDU QUE le comité des loisirs recommande d'élaborer un plan d'aménagement pour l'espace vert et le gazebo au Parc Yvon Lambert;

ATTENDU QUE madame Sophie Houle a déposé une soumission au montant de 1 000 \$ pour effectuer le plan d'aménagement paysager;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'octroyer le mandat à madame Sophie Houle pour l'élaboration d'un plan d'aménagement paysager de l'espace vert au coût de 1 000 \$ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

ACHAT D'UNE SCÈNE DE SPECTACLE AMOVIBLE
Reporté.

RÉSOLUTION 115.04.19

**EMBAUCHE DE MME KIM BOIVIN À TITRE D'INSPECTRICE
MUNICIPALE ET DÉSIGNATION**

CONSIDÉRANT le processus d'embauche pour un inspecteur municipal complété;

CONSIDÉRANT QUE le comité recommande la candidature de Mme Kim Boivin;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de procéder à l'embauche de madame Kim Boivin à titre d'inspectrice municipale en date du 1^{er} avril 2019, selon les conditions en vigueur.

Que madame Kim Boivin soit autorisée à voir à l'application des règlements municipaux et à entreprendre si elle le juge nécessaire les poursuites pénales contre tout contrevenant à ces mêmes règlements, le conseil l'autorisant par le fait même à délivrer des constats d'infraction servant à cette fin;

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 116.04.19

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 612-19 SUR LA GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES**

ATTENDU QUE le conseil a pris acte de la présentation du projet de règlement et qu'un avis de motion a été donné par la conseillère Sarah McAlden, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 février 2019;

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu d'adopter le règlement # 612-19 sur la gestion des matières résiduelles et fait partie intégrante de la résolution.

Que le présent règlement abroge tous règlements antérieurs sur la gestion des matières résiduelles.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 117.04.19

ADOTION DU RÈGLEMENT 613-19 SUR LE COLPORTAGE

ATTENDU QUE le conseil a pris acte de la présentation du projet de règlement et qu'un avis de motion a été donné par la conseillère Sarah McAlden, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 mars 2019;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'adopter le règlement # 613-19 sur le colportage et fait partie intégrante de la résolution.

Que le présent règlement abroge tous règlements antérieurs sur le colportage.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 118.04.19

ADOTON DU RÈGLEMENT 614-19 SUR LES NUISANCES

ATTENDU QUE le conseil a pris acte de la présentation du projet de règlement et qu'un avis de motion a été donné par le conseiller Stéphane Gauthier, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 mars 2019;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'adopter le règlement # 614-19 sur les nuisances et fait partie intégrante de la résolution.

Que le présent règlement abroge tous règlements antérieurs concernant les nuisances.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 119.04.19

ADOTON DU RÈGLEMENT 615-19 CONCERNANT LES PARCS, SENTIERS, PISTES CYCLABLES, DE SKI DE FOND ET AUTRES LIEUX À L'USAGE DU PUBLIC

ATTENDU QUE le conseil a pris acte de la présentation du projet de règlement et qu'un avis de motion a été donné par la conseillère Chantal Nault, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 mars 2019;

**Sur proposition de Chantal St-Martin,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'adopter le règlement # 615-19 concernant les parcs, sentiers, pistes cyclables, de ski de fond et autres lieux à l'usage du public et fait partie intégrante de la résolution.

Que le présent règlement abroge tous règlements antérieurs concernant les parcs, sentiers, pistes cyclables, de ski de fond et autres lieux à l'usage du public.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 120.04.19

ADOPTION DU RÈGLEMENT 616-19 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE PUBLIC

ATTENDU QUE le conseil a pris acte de la présentation du projet de règlement et qu'un avis de motion a été donné par la conseillère Chantal St-Martin, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 mars 2019;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'adopter le règlement # 616-19 concernant la sécurité, la paix et l'ordre public et fait partie intégrante de la résolution.

Que le présent règlement abroge tous règlements antérieurs concernant la sécurité, la paix et l'ordre public.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 121.04.19

ADOPTION DU RÈGLEMENT 617-19 SUR LE STATIONNEMENT ET L'IMMOBILISATION DES VÉHICULES

ATTENDU QUE le conseil a pris acte de la présentation du projet de règlement et qu'un avis de motion a été donné par le conseiller Patrice Boislard, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 mars 2019;

**Sur proposition de Chantal St-Martin,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'adopter le règlement # 617-19 sur le stationnement et l'immobilisation des véhicules et fait partie intégrante de la résolution.

Que le présent règlement abroge tous règlements antérieurs sur le stationnement et l'immobilisation des véhicules.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 122.04.19

ADOPTION DU RÈGLEMENT 618-19 SUR LES SYSTÈMES D'ALARME

ATTENDU QUE le conseil a pris acte de la présentation du projet de règlement et qu'un avis de motion a été donné par le conseiller Sylvain Proulx, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 mars 2019;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'adopter le règlement # 618-19 sur les systèmes d'alarme et fait partie intégrante de la résolution.

Que le présent règlement abroge tous règlements antérieurs sur les systèmes d'alarme.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 123.04.19

MANDAT À ME JULIE BOUCHER, NOTAIRE – VENTE D'UN TERRAIN DÉSIGNÉ #32 – DOMAINE DES RÊVES

ATTENDU QUE la municipalité s'est entendue avec le propriétaire du domaine des Rêves pour la vente d'une parcelle de terrain dans le secteur sud du Parc Yvon Lambert;

ATTENDU QUE l'opération cadastrale est effectuée;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé Patrice Boislard,**

Il est résolu de mandater la notaire Julie Boucher pour effectuer la transaction de la vente de l'immeuble au propriétaire du Domaine des Rêves tel qu'entendu et selon le plan de l'arpenteur Martin Paradis.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 124.04.19

MANDAT À COGESAF – ÉCHANTILLONNAGE DE LA RIVIÈRE SAINT-GERMAIN

ATTENDU QUE l'organisme COGESAF a fait parvenir une offre de service à la MRC de Drummond pour continuer la prise d'échantillonnage amorcée en 2017 et 2018 pour permettre le suivi de la qualité de l'eau;

ATTENDU QUE l'offre de service s'adresse aux municipalités de Durham-Sud, L'Avenir, Lefebvre, Saint-Germain-de-Grantham et Wickham pour un montant total d'environ 6 000 \$ incluant les frais de laboratoire plus les taxes;

ATTENDU QUE le coût total du projet sera réparti entre les municipalités ;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu d'accepter l'offre de service présentée par l'organisme COGESAF aux conditions stipulées en préambule.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 125.04.19

INSCRIPTION AU SOUPER BÉNÉFICE DU 9 AVRIL POUR LA PÉDIATRIE 120 \$

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'acheter un billet au coût de 120 \$ pour participer au souper bénéfice au profit du Centre de pédiatrie sociale en communauté de Drummondville.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 126.04.19

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 2 883 000 \$

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 883 000 \$ qui sera réalisé le 15 avril 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
553-17	1 457 000 \$
553-17	1 426 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 553-17, la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 15 avril 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 15 avril et le 15 octobre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
SUCCURSALE 14551
273 NOTRE-DAME
ST-GERMAIN-DE-GRANTHAM, QC
J0C 1K0

8. Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 553-17 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 15 avril 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 127.04.19

Soumissions pour l'émission d'obligations

Date d'ouverture :	1 ^{er} avril 2019	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 8 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	15 avril 2019
Montant :	2 883 000 \$		

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 553-17, la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 15 avril 2019, au montant de 2 883 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

86 000 \$	2,00000 %	2020
88 000 \$	2,00000 %	2021
91 000 \$	2,05000 %	2022
93 000 \$	2,15000 %	2023
2 525 000 \$	2,25000 %	2024

Prix : 98,29400 Coût réel : 2,62761 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

86 000 \$	2,05000 %	2020
88 000 \$	2,10000 %	2021
91 000 \$	2,15000 %	2022
93 000 \$	2,25000 %	2023
2 525 000 \$	2,30000 %	2024

Prix : 98,40900 Coût réel : 2,65470 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

86 000 \$	2,00000 %	2020
88 000 \$	2,05000 %	2021
91 000 \$	2,10000 %	2022
93 000 \$	2,20000 %	2023
2 525 000 \$	2,30000 %	2024

Prix : 98,30490 Coût réel : 2,67526 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 883 000 \$ de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) soient autorisés(es) à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 128.04.19

DEMANDE DE PAIEMENT – ÉCHANGE BELLEVIGNY

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham sera reçue par Bellevigny dans le cadre de l'échange culturelle;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham a budgété un montant pour cet échange;

ATTENDU QUE madame Danielle Smith Gauthier présente un état de dépenses pour le transport aller-retour à l'aéroport et les présents à offrir aux familles hôtes;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu de rembourser les achats de Mme Danielle Smith Gauthier pour un montant de 875\$.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 129.04.19

DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE ET UTILISATION D'UN DRONE – DÉFI PIERRE LAVOIE 15 JUIN 2019

ATTENDU QUE l'organisation pour le Grand défi Pierre Lavoie demande l'autorisation de passage sur notre territoire;

ATTENDU QUE ce défi consiste en un convoi de cyclistes sur 1 000 km réparti sur 4 jours et nuits, du 13 au 16 juin 2019;

ATTENDU QUE la sécurité des participants sera assurée par l'organisation;

ATTENDU QUE le Ministère des Transports du Québec est partenaire;

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu d'autoriser le passage du Grand défi Pierre Lavoie sur le territoire de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham le 15 juin 2019.

QUE les images prises par le drone mettent l'accent sur les cyclistes et servent exclusivement pour l'événement.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 130.04.19

**OFFRE DE SERVICE GROUPE PRUDENT – RÉVISION DES PLANS
DES MESURES D'URGENCE ET ACQUISITION DE LA PLATE-FORME
REZILIO – SAINT-GERMAIN ET WICKHAM**

ATTENDU QUE 2 consultants en sécurité civile ont présenté leur produit aux membres du conseil;

ATTENDU QUE le Groupe Prudent a déposé une offre de service la plus basse conforme;

ATTENDU QUE les formations seront données conjointement avec la municipalité de Wickham;

ATTENDU la réception de la subvention;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu de mandater le Groupe Prudent pour l'élaboration du plan des mesures d'urgence et acquérir la plate-forme Rezilo pour un montant de 8 190 \$ plus les taxes et selon les termes de l'offre de service présentée le 23 mars 2019 par monsieur Daniel Dancause.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 131.04.19

**AUTORISATION DE SIGNATURE PROTOCOLE D'ENTENTE DOSSIER
#2020188**

**Sur proposition Patrice Boislard,
Appuyé de Sarah McAlden,**

QUE Madame Nathacha Tessier, mairesse, et madame Nathalie Lemoine, directrice générale, soient autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 2 du fonds des petites collectivités nouveau fonds chantiers Canada-Québec et portant le numéro de dossier 2020188.

QU'un exemplaire de ce protocole soit transmis au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et un autre exemplaire au ministère des Affaires municipales et l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 132.04.19

PAVAGE 7^E RANG ET WATKINS

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu de publier un appel d'offres pour la réfection du 7^e rang et de la route Watkins pour une distance d'environ 10 kilomètres.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 133.04.19

FONDS DE RURALITÉ : ESPACE VERT

ATTENDU QUE le service des loisirs veut déposer une demande d'aide financière au Fonds de la ruralité pour l'aménagement de l'espace vert au Parc Yvon Lambert;

ATTENDU QUE la municipalité désire bonifier ses infrastructures et offrir un espace de vie agréable aux citoyens;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'appuyer la demande d'aide financière au Fonds de la ruralité pour le projet d'aménagement de l'espace vert dans le Parc Yvon Lambert.

Que le coordonnateur des loisirs, Jaclyn Joyal soit autorisé à présenter et signer la demande.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉS DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie Lemoine, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie par les présentes que les fonds sont disponibles aux postes budgétaires pour les dépenses ci-haut mentionnées, projetées et décrétées de ladite municipalité.

Nathalie Lemoine

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, ayant pris connaissance des résolutions et en accord avec celles-ci, renoncent à son droit de veto.

Nathacha Tessier, mairesse

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

L'assemblée est levée à 20:05 heures.

Nathacha Tessier
Mairesse

Nathalie Lemoine
Directrice générale